

**DEMANDE D'AGREMENT DE STAND DE TIR PERMANENT**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Service des armes

Rue de Fragnée 2 boîte 250 – 4000 LIÈGE

Tél. : 04/279.60.30 - Email : [armes@provincedeliege.be](mailto:armes@provincedeliege.be)

Site internet : <http://gouverneur.provincedeliege.be/armes> - Blog: <http://armesliege.blogspot.com/>

**1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR**

<b>Personne physique</b>	<b>Personne morale</b> (si la demande est introduite au nom d'une personne morale, veuillez indiquer également les coordonnées de la personne physique qui représente la personne morale)
Nom : .....	Dénomination sociale : .....
Prénom : .....	.....
Naissance : Lieu : .....	Siège social : .....
Date : .....	Adresse : .....
N° de registre national : .....	Code postal : .....
.....	Commune : .....
Nationalité : .....	Numéro d'entreprise: .....
Adresse : .....	Objet social : .....
.....	.....
Code postal : .....	.....
Commune : .....	.....
Tél.: .....	Tél.: .....
Email : .....	Email : .....

**2. IDENTITÉ DE L'EXPLOITANT DU STAND DE TIR**

(Personne responsable pour la mise à disposition des installations et des documents lors des contrôles éventuels)

Nom : .....	Prénom : .....
Naissance : Lieu : .....	Date : .....
N° de registre national : .....	
Adresse : .....	
Code postal : ..... Commune : .....	
Tél.: .....	Email : .....

**3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

Localisation de l'installation de tir :

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Activité (à cocher) :

dans un bâtiment

en plein air

<b>4. ARMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉES DANS LE STAND DE TIR (à cocher)</b>	
Armes :	
<input type="checkbox"/> de poing (pistolets / revolvers) <input type="checkbox"/> longues à canon rayé <input type="checkbox"/> longues à canon lisse <input type="checkbox"/> à poudre noire	
<b>5. TYPES DE TIR SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRATIQUÉS DANS LE STAND DE TIR (à cocher)</b>	
<input type="checkbox"/> Tir récréatif / tir sportif <input type="checkbox"/> Tir aux clays <input type="checkbox"/> Tir folklorique - à préciser : ..... <input type="checkbox"/> Parcours de tir / practical shooting <input type="checkbox"/> Autres - à préciser : .....	
<b>6. PERSONNES AYANT ACCÈS AU STAND DE TIR (à cocher)</b>	
<input type="checkbox"/> Particuliers <input type="checkbox"/> Sociétés de gardiennage <input type="checkbox"/> Services de police <input type="checkbox"/> Autres - à préciser : .....	
<b>7. VENTE DE MUNITIONS (à cocher)</b>	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>8. DOCUMENTS À JOINDRE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'extrait du casier judiciaire délivré au plus tard 3 mois avant l'envoi de la demande et établi au nom du demandeur ou s'il s'agit d'une personne morale, établi au nom de l'exploitant effectif et de chaque responsable (administrateur, gérant, commissaire ou préposé à l'administration ou à la gestion).</li> <li>• La copie des contrats d'assurance souscrits.</li> <li>• La copie du permis d'environnement obtenu pour des activités de stand tir.</li> <li>• La copie des statuts, si le demandeur est une personne morale.</li> <li>• La preuve de l'origine des moyens financiers qui ont déjà été ou qui seront investis dans le stand de tir (capital privé, emprunt, bénéfices commerciaux, cotisations, subventions, ...).</li> <li>• La copie du règlement d'ordre intérieur et un plan de situation de tous les locaux appartenant au stand de tir.</li> </ul>	
<b>9. REDEVANCES POUR STANDS DE TIR PERMANENTS</b>	
<p>Conformément à l'article 50, 7° de la loi sur les armes, une redevance d'un montant de deux fois 300 euros<sup>1</sup> est réclamée pour la délivrance d'un agrément de stand de tir permanent.</p> <p>Le premier montant est à payer lors de l'introduction de la demande, l'autre montant lors de la délivrance du certificat d'agrément.</p>	
Fait à ....., le .....	Signature du demandeur :
<p>En complétant ce formulaire, vous marquez votre accord sur le traitement de vos données personnelles par le service des armes du Gouverneur de la province de Liège.</p> <p>Vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles ainsi que du droit de rectification et du droit d'opposition au traitement des données. Vous pouvez exercer ces droits en adressant une demande par les formulaires disponibles sur notre site : <a href="http://gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645">http://gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645</a>.</p>	

<sup>1</sup> Montant adapté annuellement à l'indice des prix à la consommation.